

ARRÊTÉ
habilitant des agents départementaux à contrôler des établissements et services
accueillant des personnes âgées ou handicapées

La Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 133-2, L. 313-13 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale ;

Vu l'arrêté habilitant les agents départementaux à contrôler des établissements et services des personnes âgées ou handicapées en date du 05 novembre 2021 ;

Considérant le changement d'affectation de cadres habilités par l'arrêté du 05 novembre 2021 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département,

ARRÊTE

Article 1 : Les agents départementaux de la Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge désignés ci-après sont habilités à réaliser des contrôles sur tous les bénéficiaires de l'aide sociale et les établissements et services relevant d'une autorisation ou d'un agrément délivrés par la Présidente du Conseil départemental, dans les conditions prévues par les textes sus-visés :

Cadres administratifs pouvant intervenir sur l'ensemble des établissements et services pour personnes du bel âge et personnes en situation de handicap :

- BERADJI-BOUNNECHE	Malika
- COLLET	Anne-Marie
- FAURE	Sarah
- GARDE	Magali
- GAZELLE	Manon
- GROS-SAMPIERI	Marilyn
- JEAN	Jérémie
- KOCH	Cécile
- MAZZINI	Caroline
- MEYER	Véronique
- NARDUCCI	Bruno
- BONNAND	Elodie
- GINOUX	Georges
- GUTHON	Jean-Michel
- NUNEZ	Pascale

- SIRVEN Aurélie
- VERA Delphine
- AIGOIN Anne-Claire
- BOULANGER Frédérique
- BOYER Caroline
- MOULAI Maya
- ROSMARINO Laurence
- SAUVET Armelle

Médecins et infirmiers pouvant intervenir sur l'ensemble des établissements et services pour personnes du bel âge et personnes en situation de handicap :

- BARBOLOSI Pierre
- GRAUVOGEL Anne
- GIRARDO Monique
- PUSTORINO Charlotte

Cadres administratifs et sociaux pouvant intervenir sur les services à domicile en faveur des personnes du bel âge et handicapées :

- MARTINEZ Hélène
- TICHIT Corinne
- NERI Isabelle

Cadres sociaux pouvant intervenir chez les accueillants familiaux hébergeant des personnes du bel âge et personnes handicapées :

- MONDINO Corinne
- RIVIERE Vanessa

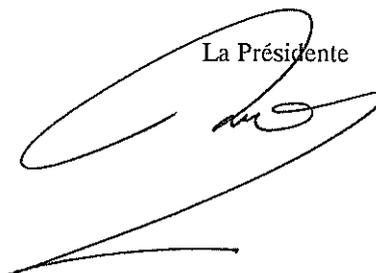
Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté d'habilitation des agents départementaux à contrôler des établissements et services accueillant des personnes âgées ou handicapées en date du 05 novembre 2021.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux qui sera porté devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé, et à compter de sa publication par les tiers.

Article 4 : Le directeur général des services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le - 6 DEC. 2022

La Présidente



Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20221206-22_28403-AR
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022